



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 41011

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la précarisation de l'enseignement des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Dans les cursus scolaires, le latin et le grec sont des matières optionnelles et sont alors parfois délaissés par les collèges et les lycées pour des raisons économiques. Dans ce contexte, la baisse des effectifs au sein des classes enseignant ces langues anciennes ne peut que s'aggraver. L'enseignement du latin et du grec en France est ainsi partout menacé. À titre d'exemple, au sein de l'académie de Grenoble, des lycées ont fermé leurs sections de grec, d'autres ont réduit les horaires, ou pratiqué des regroupements tandis que des élèves motivés se voyaient contraints de renoncer à leurs choix. En effet, le rectorat a tout d'abord regroupé l'enseignement du latin et du grec dans un établissement de bassin pour des raisons budgétaires. Mais, paradoxalement, à la rentrée 2013, l'inscription dérogatoire a été refusée aux élèves ayant fait le choix d'apprendre ces langues. D'un point de vue culturel et éducatif, la situation semble préoccupante. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer la pérennité de ces enseignements.

Texte de la réponse

L'étude des langues et cultures de l'Antiquité développe des compétences et des attitudes intellectuelles fondamentales et transférables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français en premier lieu mais aussi de l'apprentissage des langues vivantes. A travers l'étude des textes fondateurs qui ne cessent de nourrir la pensée et la création, les élèves peuvent mieux prendre conscience des permanences et des évolutions et s'ouvrir à la communauté des héritages qui sont les nôtres. Langues de culture, enfin, partout fondatrices et structurantes, le grec et le latin ont un rayonnement interdisciplinaire qui les maintient dans un constant dialogue avec l'ensemble des champs, que l'on songe à la littérature et aux arts mais aussi à l'histoire, la philosophie, le droit et les sciences. Un nombre important d'élèves étudient actuellement au moins une langue ancienne, 527 500 environ, et les statistiques les plus récentes publiées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) font apparaître une grande stabilité des effectifs des latinistes et hellénistes, notamment au collège. Les efforts consentis et le dialogue établi dans les académies pour que la continuité de parcours et l'équité de l'offre soient partout assurées - on peut citer l'exemple des réseaux de visio-enseignement organisés par l'académie de Nantes -, la réforme du Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) « lettres », et l'ouverture de postes au concours au niveau national, attestent l'attention portée à un enseignement dont la vitalité renouvelée doit garantir la pérennité. En associant fondements théoriques et propositions de mise en oeuvre venues des établissements des différentes académies et dans la continuité des Rencontres « Mondes anciens-mondes modernes » organisées en 2012 et 2013 sous l'égide de l'inspection générale et du ministère, les ressources pédagogiques d'accompagnement mises en ligne à l'automne dernier sur le portail national Éduscol constituent, dans cette perspective, une aide précieuse pour les enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41011

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11182

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6029